



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de BEST (Janice), SANDRAS (Agnès), O'NEILL-KARCH (Mariel),  
ROOTERING (Marie-Pierre), RAMOS-GAY (Ignacio), « Établissement du texte »,  
*Théâtre complet*, Tome I, LABICHE (Eugène), p. 107-108

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12245-6.p.0107](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12245-6.p.0107)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2021. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Le texte que nous publions ici a été établi à partir de l'édition du premier tome du *Théâtre complet* d'Eugène Labiche (Paris, Calmann Lévy, 1878). L'édition originale de la pièce fut publiée en 1851 (Paris, Michel Lévy frères, 1851, 23 p.).

Il n'existe aucun manuscrit ni ébauche dans la collection Rondel, ni dans les archives du Théâtre du Palais-Royal (département des Arts du spectacle, Bibliothèque Nationale de France). Seul le manuscrit soumis à la censure le 30 juin 1851 est conservé aux Archives Nationales, sous série F/18/865 de même que le rapport écrit par les censeurs (daté du 8 août 1851), et une ébauche du même rapport, datée du 31 juillet 1851 (F/21/990). Les conclusions des deux états du rapport sont cependant identiques : « Nous proposons l'autorisation de cette pièce, dans laquelle la folie et le grotesque nous ont paru couvrir quelques vivacités que nous avons cherché à atténuer par de nombreuses modifications. »

Comme le laisse entendre le rapport écrit par les censeurs, le manuscrit subit de nombreuses modifications. Plusieurs pages comportent des ratures et des ajouts dans les marges. Il est difficile d'établir avec certitude le nombre respectif de modifications réclamées par la censure et de celles apportées à la pièce une fois mise en répétition. Dans certains cas, l'intervention des censeurs est évidente, car on peut clairement voir leurs annotations dans les marges du manuscrit (points d'interrogation, traits au crayon bleu, « X »), ainsi que les changements proposés.

Certaines annotations dans les marges du manuscrit sont clairement de la main de Labiche, par exemple, lorsque les mots « en action » sont rayés, et remplacés par « sans chapeau » (I, 5). À l'Acte II, également, un morceau de papier est collé sur le manuscrit avec une nouvelle version du passage en question, de la main de Labiche. En revanche, lorsque les censeurs obligent Labiche à modifier la scène de l'Acte II où il est question du buste de la République, l'écriture n'est pas celle de l'auteur. Certaines scènes furent largement remaniées, notamment la scène 8 de

l'Acte II (celle où Félix vient raconter à Fadinard qu'Anaïs est couchée dans son lit), ou encore la scène finale de l'Acte V. Dans ce dernier cas, les changements apportés semblent avoir été faits par Labiche et Marc-Michel. On remarque la suppression d'un mot ou d'un passage (à l'Acte IV, sc. 10, par exemple, on remplace une réplique de Fadinard au sujet d'Anaïs « Il lui fait du mal » par « Défendons cette infortunée » ou à l'Acte IV, lorsque Nonancourt recommande à Fadinard de « cultiver » Hélène et de la dorloter, on supprime le verbe « cultiver »). Ces modifications ne changent rien de fondamental à la pièce.

Les différences de graphie mineures n'ont pas été prises en compte, par exemple « Monsieur » ou « Madame » avec « m » majuscule (édition Michel Lévy, 1851) ou encore « monsieur » ou « madame » avec « m » minuscule (édition Calmann Lévy, 1878). Dans l'édition de 1878, « La Noce » est écrite parfois avec un « n » majuscule pour désigner le personnage collectif et parfois avec un « n » minuscule pour désigner l'évènement. Dans l'édition de 1851, cependant, « la noce » est sans majuscule. La présente édition modernise l'orthographe de l'édition de base et normalise la ponctuation : « cortège » avec un accent grave et non pas avec un accent aigu ; « siège » avec un accent grave et non pas un accent aigu ; « très bien » à la place de « très-bien » ; « Eh bien... » à la place de « Eh bien,... » (I, 5).